

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2019

7. Finances 7.1.2. Délibération liée au budget

LE CONSEIL MUNICIPAL DU THOR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe
VU le rapport CM 18- 132 présenté par Monsieur le Maire du Thor,

CONSIDERANT que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du CGCT relatives au Débat d'Orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. Ce débat s'appuie sur un rapport présenté par le Maire qui reprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.
Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique transmise également au représentant de l'Etat.

Introduction

L'intérêt du débat d'orientation budgétaire consiste à prendre du recul au regard du contexte national et des perspectives tracées par le gouvernement au travers du budget national et au regard du contexte local et des objectifs que s'est assignés la municipalité, qui se traduisent par des orientations budgétaires.

En termes de recettes budgétaires les réductions de dotations de l'État, qui sont effectives depuis 2014, ont cessé, mais l'écart par rapport au passé subsiste. Le mécanisme qui va compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation n'a pas été précisé laissant planer une certaine inquiétude pour les années à venir.

Les dépenses du budget de fonctionnement, (+1,3%) qui ont pu être contenues sur les exercices passés, restent encore largement consacrées au poste des dépenses de personnel, mais la part relative de ces dernières devrait continuer de diminuer doucement (57% en 2019, contre plus de 60% antérieurement).
L'augmentation très sensible de la capacité d'autofinancement témoigne des effets bénéfiques d'une gestion rigoureuse.

Les projets d'investissement se réalisent, conformément aux attentes et l'année 2019 verra la poursuite de l'effort, avec notamment l'engagement de la réorganisation du centre-ville, et sans impact sur le budget, l'organisation d'un futur pôle de santé au sein de la commune.
Cette politique d'investissement ambitieuse génère un besoin de financement important, mais du même ordre de grandeur qu'en 2018. A terme, il faudra sans doute arbitrer entre investissement et emprunt, surtout en cas de remontée forte des taux d'intérêt, ce qui n'est pas le cas sur le court terme.

xxx

Contexte national

la limitation des dépenses de fonctionnement locales, et la réduction du besoin de financement, deux objectifs inscrits dans la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Les principaux chiffres macroéconomiques prévisionnels pour la France figurent dans le projet de loi de finances, en cours d'examen par les deux chambres.

La croissance potentielle pour 2018 et 2019 est estimée à 1,7% pour une croissance dans la zone euro de 2,1% en 2018 et en 2019.

Le PIB de la France devrait atteindre 2 350 milliards d'euros en 2018 et 2 420 en 2019, après 2 292 milliards en 2017.

Après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation y compris tabacs atteindrait 1,6% en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,3 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l'inflation.

Par ailleurs un certain nombre d'évènements récents obèrent la vision en termes de dynamique économique.

Les dépenses de l'Etat sont prévues pour 2019 à 390 milliards (contre 386,8 en 2018) pour des recettes de 291,4 milliards. Les dépenses excéderont donc encore les recettes de près de 100 milliards. L'ensemble de la dépense publique progressera de 1% en valeur en 2019, comme en 2018. La part de la dépense publique dans le PIB, encore à 54,6% en 2018 devrait descendre à 54% en 2019, avec un objectif de 51,8% en 2022.

La dette publique a atteint 99% du PIB à la fin du deuxième trimestre à 2.299,8 milliards d'euros, après intégration de la dette de la SNCF dans les statistiques.

Elle devrait être stabilisée en 2018 (98,7 % du PIB) et en 2019 (98,6% du PIB). Au-delà, elle devrait commencer à décroître pour atteindre 92,7% en 2022.

La question principale est de savoir si les taux d'intérêt se maintiendront à un niveau suffisamment bas pour que la dette reste soutenable. Une remontée des taux serait très coûteuse pour le pays.

Parmi les grandes orientations du PLF figure « Poursuivre la reprise en main du budget de l'Etat ». L'un des objectifs prioritaires du projet de loi de Finances reste donc toujours la réduction du déficit du budget, qui est financé par l'endettement. Si l'on veut réduire la dette, il faut réduire le déficit (excès des dépenses par rapport aux recettes).

La baisse des déficits devrait se poursuivre : après 3,9% du PIB en 2014, 3,8% en 2015, et 3,3% en 2016, le déficit public (Etat, Protection sociale, collectivités territoriales) est, en 2017, pour la première fois depuis dix ans, repassé sous le seuil de 3% (2,7%). Le maximum a été atteint en 2009 avec un déficit de plus de 7% du PIB.

L'Etat table sur un déficit de 2,6% du PIB pour 2018 et de 2,8 pour 2019 (1,9 hors mesures exceptionnelles).

Le projet de loi de finances pour 2019 confirme donc le retour du déficit public sous le seuil des 3 % de la richesse nationale. Pour la première fois depuis 2000, le déficit public devrait être inférieur à 3 % sur trois années consécutives.

La Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022 prévoit une diminution continue du déficit public qui devrait être ramené à 0,3% du PIB en 2022.

Les évènements que la France connaît depuis novembre 2018 et les décisions annoncées récemment par le Président de la République auront un impact sur le taux de croissance 2019, sur le taux de l'inflation et de façon corrélatrice sur les recettes fiscales de l'Etat. Il est trop tôt pour en peser les incidences, néanmoins il conviendra de rester très attentifs sur les mesures prises et les conséquences éventuelles.

LA LPFP fixe aussi les modalités de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, les dépenses de fonctionnement et le besoin de financement doivent être en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,2%) et de réduction annuelle du besoin de financement (-2,6 Mds).

Pour 2018, les charges de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +0,9 % contre +2,5% en 2017. Cette inflexion devrait permettre de réduire leur besoin de financement de 2,6 Milliards.

Il est expressément prévu par la LPFP que, lors du débat sur les orientations budgétaires, les communes doivent communiquer leurs objectifs sur l'évolution de ces deux données : dépense de fonctionnement et besoin de financement.

Pour 2019, la commune devrait conserver une certaine stabilité des recettes provenant de l'État (après application intégrale des baisses de dotations) mais une incertitude importante pèse sur le futur. La gestion au plus près des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de financement reste donc une priorité.

xxx

Les grandes orientations budgétaires

Elles découlent de la double volonté de maîtriser la gestion courante en dégagant un excédent des recettes sur les dépenses et de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse.

Fiscalité : Ne plus toucher aux taux des impôts locaux.

L'augmentation unique, intervenue en 2017, et répondant aux baisses des dotations de l'Etat, sera suffisante. La commune bénéficie de bases dynamiques dont l'évolution est prévue à 2%.

Emprunt et endettement : pour répondre au besoin de financement des investissements, la commune profite de l'opportunité des taux d'intérêts très faibles, tout en conservant un endettement raisonnable.

Subventions : maximiser l'apport de nos différents partenaires : Communauté de communes, département, Région, Caisse d'allocations familiales, Action culturelle...Les partenaires sont associés dès le démarrage des projets afin de répondre au mieux aux critères de financement.

Développer les logements sociaux afin de réduire l'écart avec le taux réglementaire de 25% et diminuer la pénalité appliquée par l'Etat. En effet, toute dépense réalisée dans ce domaine vient en déduction du prélèvement deux ans après.

Maintenir une politique active de gestion du patrimoine de la commune
Ne pas hésiter à céder des propriétés pour financer les acquisitions nécessaires.
Par exemple en 2019, il est prévu la vente des anciens foyers logements et la cession d'un terrain pour y installer un parking et un boulodrome.
La commune devrait idéalement céder toutes les propriétés dont elle n'a pas l'usage, au présent et à l'avenir.

Innover avec des solutions de développement originales sans impact budgétaire.
La réponse à la question de la désertification médicale (achat par des tiers de l'ancienne cave coopérative pour y implanter un pôle santé et des logements) pourrait servir de modèle.

Les orientations budgétaires dépendent aussi des orientations stratégiques retenues pour les services à la population :

Sécurité, Jeunesse, Patrimoine, Sport, Voirie, espaces verts et environnement.

Par exemple en 2019 dans le secteur de la Sécurité : Développement et maintenance de la vidéo-protection, renforcement de la police municipale avec le recrutement d'un agent.
Dans le secteur du sport : il est prévu des animations sur les équipements sportifs afin d'accompagner les pratiquants et les sensibiliser aux bonnes pratiques.

L'Evolution des dépenses de fonctionnement

Une gestion rigoureuse a permis de dégager une capacité d'autofinancement en sensible progression.

Il est certain que les réorganisations du management entre la commune et le CCAS et la création du GIP Cuisine centrale avec l'EHPAD ont permis d'optimiser les coûts de fonctionnement de façon importante et de dégager des marges de manœuvres en fonctionnement afin de financer en partie les investissements. Cette nette amélioration donne confiance aux banques qui accompagnent la commune sur ses projets d'investissements.

Les principales variations

Les charges de personnel resteront stables en 2019. La modernisation de la structure municipale sera poursuivie par la nouvelle Direction Générale des Services.

Les charges à caractère général connaîtront une progression liée principalement à l'augmentation de certains postes comme le carburant ou l'énergie. Par ailleurs, la municipalité a choisi de mettre des moyens plus importants sur l'entretien des voiries.

Les autres charges de gestion courante seront en progression avec entre autre la contribution au GIP sur un exercice entier.

Investissement et besoin de financement : Politique ambitieuse et besoin de financement important

Le projet d'investissement le plus significatif est le réaménagement du Cœur de ville.

Ce projet prendra plusieurs exercices. En effet, il s'agit de rénover entièrement le centre-ville de la rue de la république en passant par les places longeant la sorgue. Ce projet s'accompagne également d'une réflexion complète sur le stationnement en ville et aux alentours avec les premiers éléments pour la réalisation de 3 parking donnant accès au centre du village.

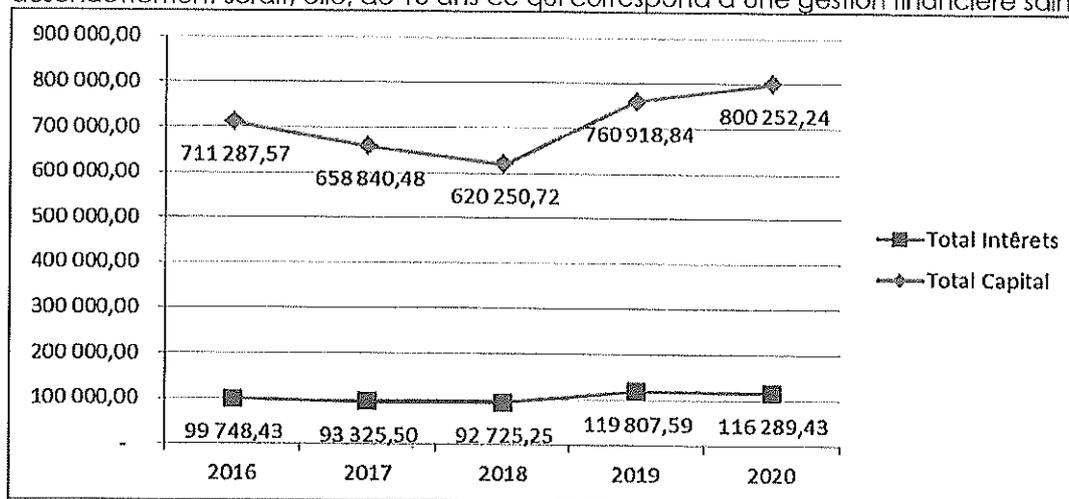
Par ailleurs, la municipalité poursuit son engagement pour la mise en accessibilité des bâtiments publics et notamment du centre aéré du Bourdis.

L'étude pour la création de la médiathèque se poursuit également. Dans le secteur culturel, la question du devenir de l'Auditorium du Vaucluse (Jean Moulin) est aussi posée et sera réfléchi avec le Conseil Départemental.

Le besoin de financement et le niveau d'endettement

L'ambition des projets d'investissement entraîne pour 2019 un besoin de financement important. Mais celui-ci sera revu avec les résultats de l'exercice 2018.

L'emprunt budgétaire pourrait être de 3 millions au stade du budget primitif. Ce qui porterait le capital restant dû à 8 250 000€ fin 2019. L'endettement par habitant serait alors de 950€ ce qui est supérieur à la moyenne de la strate pour 2017 (849€). Toutefois, la capacité de désendettement serait, elle, de 10 ans ce qui correspond à une gestion financière saine.



Conclusion : La commune respecte quasiment le plafond de progression des dépenses de fonctionnement.

Le besoin de financement n'est pas encore réduit, compte tenu de la nécessité de poursuivre les investissements. Une inflexion est possible à terme.

Mme EL HAMLILI : Je vais reprendre dans l'ordre dans lequel vous avez évoqué les différentes parties : juste un point, plus sur la forme que sur le fond en début : j'ai trouvé ça dommage que la partie sur le contexte national soit aussi importante que celle sur le contexte local. Le contexte local aurait mérité peut-être un peu plus de précision à mon sens, ça reste mon avis. Ensuite, première question sur les logements sociaux : je voulais savoir s'il y avait d'autres projets qui allaient être menés. Juste une question aussi là-dessus : est-ce que vous aviez fait un recours à l'encontre de la décision du Préfet portant sur l'augmentation des pénalités ?

La deuxième question porte sur la cession d'un terrain pour y installer un parking. Est-ce que la mairie n'avait pas pour projet d'acheter un terrain pour y installer un parking ? Je ne comprends pas trop la logique.

Ensuite, sur la sécurité : vous parlez de « développement » de la vidéo protection. Est-ce que ça veut dire qu'il va y avoir la pose de nouvelles caméras ?

Et la dernière question, c'est par rapport au projet d'investissement Cœur de Ville : vous parlez d'un projet de réalisation de 3 parkings. Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus, avoir un peu plus d'informations là-dessus ? Merci.

M. BAYON de NOYER : Je vous en prie. Merci de vos questions.

Mme EL HAMLILI : Je finis, juste une dernière question sur la médiathèque. Il y a une étude en cours, mais ce sera une étude pour une médiathèque communale ? ou parce que vous avez pour projet de vous associer avec d'autres communes pour faire une médiathèque un peu plus importante, avec un rayonnement un peu plus conséquent ? Merci.

M. BAYON de NOYER : D'accord. Donc je réponds à vos questions : le contexte national, on ne peut pas l'ignorer, étant donné qu'une partie de nos recettes provient de la bonne dynamique du contexte national. Donc on ne peut pas le traiter en deux mots, et d'autant plus qu'aujourd'hui il bouge beaucoup, donc on est incapable de savoir exactement ce qu'il va se passer.

En ce qui concerne les projets de logements sociaux, oui, lors d'un conseil municipal, il y a 3 ou 4 conseils municipaux, on avait fait un point. On a un nombre de programmes tout à fait significatifs d'installation de logements sociaux, qui se chiffrent à plus de 150, pour les trois ans qui viennent. Donc s'il faut donner une communication détaillée des différents projets, nous le ferons. Il arrive que des projets de logements sociaux soient combattus aussi par des gens qui font des recours. Il faut aussi le savoir.

En ce qui concerne la décision de la Préfecture de nous augmenter les pénalités, pour non atteinte des logements sociaux, non, nous n'avons pas fait de recours, car de toute façon c'est une décision qui a été prise par une commission nationale et le Préfet a été le bras séculier qui a appliqué la demande de la commission nationale. Donc il était d'une part certainement difficile d'obtenir gain de cause, on l'a fait étudier, et de façon secondaire, je pense qu'on aurait crispé absolument le Préfet. Or, nous avons besoin d'une agilisation des différentes déclarations d'intention d'aliéner sans avoir des blocages du côté de la Préfecture. Donc il aurait peut-être été d'un très mauvais aloi de le crispier alors qu'on lui demandait des souplesses.

Donc, on n'a pas fait de recours.

Alors, la cession de terrain, je comprends votre confusion. Donc, il s'agit d'un terrain qui appartient à la commune, qui s'appelait la réserve Bouchet, qui est situé à Grange Vieille route de Velleron. Ce terrain a déjà été cédé pour une partie, pour à peu près un quart, à Mistral Habitat qui a construit 40 logements en 2014, qui ont été réceptionnés en 2014. Et donc sur le reste, nous avons prévu d'en céder une partie, et cette partie cédée permettra, sur le solde qui reste, de construire un boulodrome et un parking. Donc voilà pourquoi il y a eu cette confusion. Mais ça n'a rien à voir avec le projet d'achat de terrain pour construire un parking cours Gambetta.

La vidéo protection, oui, continuera à être développée, puisque le nombre de caméras, de douze ? six pardon, seront installées dans le courant de l'année 2019 plus la connexion avec la fibre pour améliorer la qualité des images.

En ce qui concerne la médiathèque, l'année 2019 verra les conclusions de l'étude, que nous avons confiée à la SPL. Et donc, dans le courant de l'année, la SPL nous fera ses recommandations d'une part sur la faisabilité d'une médiathèque à la maison St Roch, sur le coût de l'investissement et sur le coût de la gestion en matière de fonctionnement. Et c'est à l'issue de cette étude que nous serons amenés à prendre une décision. A aujourd'hui, la compétence culture n'est pas une compétence intercommunale, c'est une compétence communale et donc je ne pense pas que d'ici 2020 les choses aient évolué. Et donc nous serons amenés, si les conclusions de l'étude sont positives, à développer notre médiathèque communale.

Mais ça ne veut pas dire qu'on ne regarde pas ce qui se passe aux alentours, et notamment sur l'Isle, où il y a une certaine carence, je dirais de qualité de médiathèque. Donc je pense que notre médiathèque aura un rayonnement au-delà des habitants thorois.

Mme EL HAMLILI : Quand bien même, ce n'est pas une compétence intercommunale, mais il n'empêche que le Thor peut s'allier ou s'associer avec d'autres communes, notamment pour réduire les coûts de gestion et mutualiser les moyens financiers et humains de cette médiathèque.

M. BAYON de NOYER : Oui, on n'a pas dit qu'on ne le ferait pas, mais Florence, qui pilote ce dossier peut vous répondre.

Mme ANDRZEJEWSKI : Oui, bonsoir. Pour précision, oui elle fonctionnera en réseau avec les autres médiathèques et bibliothèques de notre intercommunalité, voire au-delà. En particulier sur le choix culturel, de manière à ne pas faire de concurrence et mutualiser certains moyens.

M. BAYON de NOYER : Vous aviez une question sur le Cœur de Ville, mais je l'ai notée, mais je n'ai pas noté la question précise, vous pouvez la reprendre s'il vous plaît ?

Mme EL HAMLILI : Oui, c'est par rapport à la réalisation des trois parkings qui donnent accès au centre du village. C'est juste avoir des précisions là-dessus.

M. BAYON de NOYER : D'accord. A partir du moment où on réalisera le parking dont je viens de vous parler, à côté du boulodrome, ça veut dire qu'on mute le boulodrome, qui aura une disponibilité pour être parking ; il y aura un parking à côté du boulodrome Grange Vieille et l'acquisition du parking ici. Et nous regardons, mais c'est un dossier un peu plus récent, si l'ancien skatepark qui est à côté de la crèche, une partie ne pourrait pas être réutilisé en parking, peut-être pour 25 voitures. Il y a une proximité du centre de la commune avec la passerelle qui permettrait d'avoir des stationnements supplémentaires.

Mme EL HAMLILI : Juste pour bien comprendre : pourquoi le parking Grange Vieille, enfin, je ne comprends pas le principe de la cession ; y installer un boulodrome, ce ne sera pas un boulodrome communal, ce sera quelque chose de privé ?

M. BAYON de NOYER : Non, non, j'ai du mal m'exprimer. Nous avons globalement deux hectares dont nous sommes propriétaires. Pour réaliser le parking et le boulodrome, on n'a pas besoin de deux hectares. On a besoin d'un hectare. Donc on céderait un hectare en réalisation de projet et grâce à cette cession, ça finance les travaux du parking et du boulodrome. Voilà.

Mme AGOGUE- FERNAILLON : Le moins qu'on puisse dire c'est que votre rapport est laconique. Vous me reprochiez l'année dernière de faire une déclaration de principe, mais je vois que cette année, la rédaction de votre rapport est pour le moins une liste de grands principes qu'on peut résumer ainsi : on a des projets, surtout le cœur de ville, mais on n'a pas un euro pour les réaliser. Alors on va vendre le patrimoine de la ville et on va emprunter 3 millions qui s'ajoutent aux 3 millions déjà empruntés au titre des exercices 2016 et 2017.

J'ai bien noté quand même que vous alliez persévérer dans la vidéo protection. Et à ce sujet, la commission d'accès aux documents administratifs que j'avais saisie l'année dernière vous a demandé de m'adresser des documents que je vous réclamais en vain à savoir : les documents qui ont permis d'élaborer votre projet d'implantation des caméras sur notre territoire. J'ai donc pu les récupérer auprès de M. Julliard, le chef de la police municipale, début décembre. La lecture de ces documents, et principalement les bilans d'activité de la police municipale est surprenante, puisqu'ils démontrent d'une part que le chiffre de la délinquance était en baisse depuis 2008, et particulièrement entre 2013 et 2014, période durant laquelle il est relevé une diminution de la délinquance générale de 17,65 % et une baisse de la délinquance de proximité de 16,5 %.

Les documents démontrent aussi que les différents comptes rendus d'activité sont généralement conclus positivement, louant le travail de proximité de l'équipe des policiers municipaux, ce dont on leur sait gré. D'autre part, le dossier de demande d'autorisation de vidéo protection déposé en Préfecture en janvier 2016 ne justifie pas le besoin de vidéo protection. Il n'y a aucun traitement des données statistiques qui viendrait à l'appui de la demande d'installation. C'est surprenant quand même.

Et enfin, je constate que les chiffres statistiques ne sont pas très bons entre 2014 et 2016, même si on observe une amélioration pour l'année 2017, mais qui est sans commune mesure avec la baisse de la délinquance observée en 2013. Bref, dans ces conditions, vous avez engagé le budget de la commune à hauteur de 400 000 euros sans preuve tangible de la nécessité du déploiement. Pourquoi ? Pourquoi aujourd'hui encore, vous prévoyez pour 2019 le développement des caméras ? A raison de six supplémentaires, vous venez de le dire ? Donc ça, c'est une grande interrogation cette vidéo protection.

D'autre part, j'avais une question aussi dans le DOB, au sujet du devenir de l'Auditorium. C'est un bâtiment qui appartient au département, donc en quoi cela concerne le débat d'orientation budgétaire et la commune de manière générale ? Voilà, un DOB qui questionne...

M. BAYON de NOYER : Voilà. Donc, je ne répondrai pas aux aspects caricaturaux, mais vous êtes dans votre rôle d'opposition. En ce qui concerne la délinquance, vous savez, il y a peut-être un moyen c'est d'aller questionner un certain nombre de thorois, qui habitent certains quartiers, où la vidéo protection a été installée et leur dire « est-ce que ça a eu un effet bénéfique sur leur sécurité ? ». Je pense qu'on n'a pas besoin de partir sur des chiffres, il suffit de questionner 50 ou 60 thorois et à mon avis, on aura une vision très réaliste de ce qu'a apporté la vidéo protection.

En ce qui concerne l'Auditorium, effectivement, c'est un bâtiment qui appartient au département, mais le département a décidé tout récemment de cesser le pilotage et la gestion de ce bâtiment. Donc aujourd'hui il a passé un contrat avec une structure qui s'appelle AVV. Ce contrat s'arrête le 31 août et le département nous a informés qu'au 1^{er} septembre il n'envisageait pas de relancer une consultation. Et donc, il a sollicité la commune pour savoir si nous étions intéressés sur le futur de cet Auditorium. Donc voilà pourquoi nous avons pensé qu'en transparence, même si l'information est toute récente, puisqu'elle date de fin novembre, il était bien d'indiquer dans le débat d'orientation budgétaire que nous allions être amenés à regarder (ça veut pas dire décider, mais regarder) si la commune peut s'intéresser à ce bâtiment. Je pense que ça serait très regrettable que cette structure devienne une friche culturelle.

Mme AGOGUE-FERNAILLON : Je voulais juste revenir sur la vidéo protection. J'entends bien qu'effectivement il y a certains endroits, et M. Julliard me l'a expliqué... Les incivilités tombent toujours sur les mêmes, donc il y a effectivement un quartier au Thor, où on enregistre effectivement des problèmes, qui sont récurrents, et à chaque fois ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent parce que leur véhicule se trouve là. Donc, ça ne concerne pas tout le Thor, et pas une quarantaine de caméras ! Est-ce qu'on n'aurait pas pu voir un projet à la baisse pour effectivement sécuriser ce quartier particulier. Mais 400 000 euros alors qu'on voit bien que l'action de la PM est favorable, elle a fait ses preuves, ils sont sur le terrain, mais 40 caméras, c'est ... j'en reviens toujours là, c'est monstrueux, quoi. Alors qu'effectivement, on sait identifier le problème sur un endroit particulier.

M. BAYON de NOYER : Mais vous oubliez, Mme AGOGUE, ce qu'il s'est passé en France et ce qui continue à se passer, tout récemment à Strasbourg. Vous ignorez peut-être que l'Etat

nous a mis dans des contraintes de surveiller toutes les entrées et les sorties des écoles, de façon les plus sûres possibles. Donc voilà, est-ce qu'on peut dire, ben non, la sécurité de nos enfants ça ne nous concerne pas...

Mme AGOGUE-FERNAILLON : Il y a trois écoles au Thor, il n'y en a pas 40 !

M. BAYON de NOYER : Oui, je suis d'accord, mais ça nécessite des moyens de sécurisation. Donc, le choix entre dire on embauche une dizaine de policiers municipaux qui vont grever le budget de fonctionnement pendant des années, ou au contraire, on essaie d'utiliser des outils modernes pour améliorer la sécurité, ça a été vite fait pour nous. Et je vais vous dire, on n'est pas les seuls ! Si on était la seule commune de France ou de Navarre, on pourrait dire, « ils sont pas biens ! » mais toutes les communes, toutes les communes sans exception ont fait ce développement de façon à améliorer leur sécurité. La sécurité est le problème n°1 des français, donc il faut bien que... Voilà. Et moi je pense vraiment, c'est pour ça que je vous recommande d'aller faire votre enquête auprès d'une centaine de thorois, « est-ce que l'installation des caméras a amélioré la sécurité ? ». Et on ne vous dit pas le nombre de dossiers qu'on a élucidé ! Qu'on a élucidé ! Encore tout récemment, j'étais dans une surface de vente, qui m'a dit : « écoutez, on a eu des vols, et avec la caméra, on a identifié qui était rentré, avait volé des bouteilles de whisky, à trois ou quatre reprises ». Aujourd'hui, ça s'est passé aujourd'hui. Je sais que philosophiquement, et je respecte ça, philosophiquement, vous y êtes opposée, mais le problème, c'est concrètement, qu'est-ce que les thorois en pensent ? Qu'est-ce que les citoyens en pensent ? Parce qu'on peut avoir de belles idées philosophiques, mais si concrètement on est battu en brèche et qu'on n'améliore pas la sécurité, on ne remplit pas notre job, c'est malheureux mais on ne remplit pas notre job ! Mais bien sûr que, tous autour de la table, on préférerait vivre sans caméra, on préférerait laisser nos clés sur nos voitures, comme ça se passe dans certains pays, et voilà, c'est bien évident, qu'on préférerait ça, mais ce n'est pas le cas. Oui, M. CLERC, vous voulez poser une question ?

M. CLERC : Oui, moi je voudrais intervenir, mais je voudrais revenir sur ce débat vite fait. Bonjour à tous. La réalité, c'est les chiffres donnés par la police municipale sur plusieurs années, sur des chiffres qui sont globaux. Après, interroger 50 personnes, ce n'est pas une réalité, c'est un échantillon, qui est représentatif ou pas, ça dépend, mais c'est des études qui le montrent, on ne peut pas se fier sur un échantillon de 50 personnes comme ça. Bon, c'était juste une petite parenthèse.

Par rapport au débat d'orientation budgétaire, j'étais perplexe sur plusieurs choses, et je reste encore perplexe. Vous nous parlez de mesures pour donner confiance aux banques. Alors, ça m'interroge : est-ce que durant les premières années de votre mandat les banques avaient perdu confiance dans la commune ? Parce que de mémoire, sous le mandat de Jacques Olivier, je n'ai pas souvenir qu'on ait eu ces problématiques-là. Et du coup je me suis posé la question si ça ne pouvait pas être plutôt la capacité à augmenter les impôts qui faisaient que les banques avaient confiance ou pas ? Ça veut dire qu'effectivement, vous avez été élu et vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts, donc vous n'avez rien fait, ça a peut-être posé problème aux banques. Après, vous augmentez de 12 %, ce qui correspond finalement à une augmentation de 2 % pendant six ans (pas exactement, une augmentation cumulée pendant six ans ce n'est pas pareil que 12 % d'un coup), mais vous arrivez pratiquement au même résultat, là vous redonnez effectivement peut-être confiance aux banques, en se disant « ils sont en capacité d'augmenter les impôts et donc de rembourser les emprunts ». Voilà, c'était une première réflexion.

Par ailleurs, vous parliez d'un DOB de projets privés structurants avec l'exemple de maison médicale sortie du centre-ville et portée par le privé. Quelle main a la commune sur ce genre d'opération ? Personnellement, je pense que ce n'est pas une bonne idée de regrouper le corps médical à l'extérieur des centres-villes. Bien au contraire, si on veut pouvoir garder un cœur de ville vivant, c'est un des éléments qui dynamise les centres-villes, les activités médicales.

Et enfin, une réflexion plus globale, c'est que, concernant l'environnement, enjeu majeur de nos sociétés dans les décennies à venir, je trouve que c'est le vide sidéral dans le débat d'orientation budgétaire. Je ne suis même pas sûr d'avoir vu le mot quelque part, alors que les rapports sont plus alarmistes les uns que les autres, je crois que suite au dernier conseil municipal, le lendemain, il y avait un rapport du GIEC qui était dramatique.

Du coup, le mois dernier j'étais en colère. Ce mois-ci, je le suis toujours, mais en plus je suis atterré et inquiet. Inquiet par vos déclarations de fin de conseil municipal du 20 novembre où j'ai compris que si vous n'étiez plus là les projets n'avanceraient plus, que personne ne serait capable de les mener à bien. Mais quelle équipe les thorois ont élu ? Moi, au sortir du conseil municipal, j'ai eu l'impression finalement d'avoir plus d'estime pour vos collègues conseillers municipaux majoritaires que vous-même, même si je ne partage pas toutes leurs idées. Et atterré de voir le peu d'importance que vous accordez aux problématiques qui sont soulevées, aux capacités de votre majorité, à la retranscription des débats dans le compte-rendu. Vous parliez de démocratie en début de conseil municipal, Mme Bihel, je trouve que la moindre des choses c'est de retransmettre l'ensemble des débats, et pas qu'une partie. Et donc l'exemplarité que vous devez en tant que maire à notre commune. Merci.

M. BAYON de NOYER : Je vous remercie. En ce qui concerne la confiance des banques, vous savez, ils n'ont qu'un seul critère c'est : « avez-vous les capacités de rembourser les emprunts qu'on est prêts à vous accorder ? ». C'est le seul. Et pour rembourser les emprunts, c'est sur l'excédent du budget de fonctionnement. Soit une commune ressort des excédents qui lui permettent de rembourser ses emprunts soit elle n'en ressort pas. C'est exactement ce qui a été écrit dans le débat budgétaire présenté par Patrick Gay. Alors, bien évidemment, pour sortir un excédent, il faut d'abord une gestion qui soit serrée, cela paraît complètement évident, il faut je dirais « minimiser les dépenses » et maximaliser les recettes. C'est ça qui permet d'avoir un excédent. Et si vous n'avez pas cette présentation de compte, vous ne pourrez pas emprunter. Donc depuis quatre ans, nous sommes dans une position excédentaire sur le budget de fonctionnement, spécialement les deux dernières années, ce qui a permis d'emprunter de façon extrêmement facile et à des taux qui sont très bas. Parce que le taux d'intérêt que consent la banque, il fait partie aussi du risque qu'est l'analyse de la situation de son client. Plus le risque est important, plus le taux est important. Et donc nous avons obtenu des taux, notamment l'année dernière, qui sont extrêmement intéressants parce que notre situation de présentation était la bonne.

En ce qui concerne la maison médicale, si vous voulez on en reparlera, puisque ce n'est pas quelque chose qui est encore abouti, mais on a pensé que c'était normal dans un débat d'orientation budgétaire à savoir qu'il va se passer des choses sur l'exercice 2019 d'en parler, mais nous serons amenés à le présenter de façon détaillée et ne prenons pas de position de principe de dire si c'est là, si c'est mieux, on n'en est pas encore là, mais ça arrivera.

Le rapport du GIEC, je vous avoue que dans notre débat d'orientation budgétaire, ça nous était difficile de l'introduire, puisque... tout à l'heure on nous a fait une remarque en nous disant qu'on parlait déjà trop de choses nationales ; le rapport du GIEC, il est mondial !

Mme EL HAMLILI : Non, je n'ai pas reproché qu'on parlait trop du contexte national, j'ai dit que le contexte local était un peu léger.

M. BAYON de NOYER : Voilà, voilà. Donc si on avait rajouté en plus le rapport du GIEC ça aurait pu être... non, mais je le dis un peu à titre de boutade, mais c'est difficile...

M. CLERC : Oui, mais moi je pense que les enjeux sont importants... Effectivement le GIEC c'est national, c'est même international, sauf que les implications, si personne ne fait d'effort, si personne ne prend en charge et s'interroge sur ces problématiques et comment les résoudre, on n'avancera pas.

M. BAYON de NOYER : Mais bien sûr, mais bien sûr. Bon, en ce qui concerne les enregistrements du conseil municipal, ils sont totalement enregistrés, disponibles, mis sur le site, donc je ne vois pas comment on pourrait empêcher...

M. CLERC : Je trouve que les comptes-rendus ne relatent pas...

M. BAYON de NOYER : Non, mais tout est mis en direct sur le site. La totalité. La totalité ! Ce qu'on dit en ce moment, ça va être sur le site, dans les 2-3 jours, je ne sais pas le délai, mais très rapidement. Donc, il ne peut pas y avoir plus de transparence puisque c'est accessible à tous les thorois. Vous aviez une question Bruno ?

M. RIPOLL : Je n'ai pas une question, je pense que toutes les questions importantes ont été posées, les positions ont été éclairées, de notre côté comme du vôtre. Je suis sur la même ligne que mes collègues de l'opposition, mais je suis un peu stupéfait d'apprendre ce soir que l'Auditorium, en tant que lieu culturel est abandonné par le conseil départemental, en tout cas au niveau du pilotage. Et vous avez maintenant une responsabilité importante vis-à-vis de cette structure parce que, en tant que thorois et en tant que vauclusien, le fait que ce lieu puisse un jour devenir... qu'il soit possible que ce lieu devienne un jour une friche culturelle, c'est pour moi inconcevable et ça serait révélateur d'une société à venir synonyme de désastre, en tout cas pour les générations qui viennent.

M. BAYON de NOYER : Je partage à 100 % ce que vous venez d'exprimer ! Je ne peux pas vous dire mieux. L'information était récente, mais on a souhaité quand même la communiquer.

APRES EN AVOIR DELIBERE

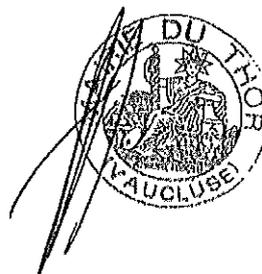
Article 1 : Prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 qui s'est tenu lors de la séance du 18 décembre 2018.

Vote

Pour : 24

Contre : 4 (RIPOLL Bruno - AGOGUE-FERNAILLON Véronique - EL HAMLILI Nezha - CLERC Pierre)

Yves BAYON de NOYER
Maire



Nombre de conseillers en exercice : 29 ; Nombre de conseillers présents : 25 ; Nombre de conseillers votants : 28

Président de séance : Yves BAYON de NOYER

PRÉSENTS : BAYON de NOYER Yves - BIHEL Marie-Hélène - BRESSON Laurent - MERIGAUD Héléne - GOMEZ Eliane - ROYER Christian - DAVID-MATHIEU Christiane - GAY Patrick - LOUIS Olivier - LECLERC Jean-François - TAVERNARI Roland - BLANES Thierry - VILHON Patrick - VEDEL Chantal - LE CONTE Florence - GOMEZ Lionel - ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD Florence - BOURDELIN Sylvie - SCHNEIDER Estelle - PIASECKI Valérie - DIGNE Boris - RIPOLL Bruno - AGOGUE-FERNAILLON Véronique - EL HAMLILI Nezha - CLERC Pierre

REPRESENTES : PEREIRA Elisabete représentée par Marie-Hélène BIHEL - REMY Laurent représenté par GOMEZ Lionel - BOUILLIN Marine représentée par SCHNEIDER Estelle

ABSENT : NICOLAS Jacques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401321-20181218-DEL18-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2018

Publication : 31/12/2018

Yves BAYON de NOYER Maire

